

FEUILLET D'INFORMATION

DIRECTION RÉGIONALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE LA
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE



Inondations

Préparons-nous

Les inondations surviennent surtout au printemps, à la fonte des neiges, et à l'été, lors de pluies diluviennes. Cependant, depuis quelques années, on remarque que la crue des eaux se produit même l'hiver. [Inondation](#)

Préparez-vous adéquatement et limitez les dangers :

- Informez-vous auprès de votre municipalité des **risques d'inondation** dans votre secteur et renseignez-vous des **mesures mises en place** en cas de sinistre.
- Si vous habitez en bordure du fleuve, restez attentif aux [prévisions météorologiques](#) afin de réagir rapidement si les conditions se détériorent.
- Vérifiez si votre maison est située dans une [zone inondable](#)

Évacuation et déplacements

- Si vous êtes en danger ou si les autorités le demandent, quittez la maison. Si vous ne savez pas où aller, communiquez avec votre municipalité. Pour plus de détails, consultez la page [Évacuer sa maison](#)
- Évitez de vous déplacer à pied ou en véhicule sur des chaussées inondées. Si vous devez utiliser un véhicule, conduisez prudemment et n'hésitez pas à l'abandonner si le moteur cale.
- Vérifiez si votre assurance habitation couvre les inondations.

Consommation de l'eau

Vérifiez si l'eau est potable, c'est-à-dire propre à la consommation. En cas de doute, quant à la couleur, à l'odeur ou au goût de l'eau, communiquez avec les autorités municipales avant de la consommer. [Désinfectez un puits individuel.](#)

Coordonnées

[Urgence en sécurité civile 24/7](#)

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter le site du ministère de la Sécurité publique du Québec à l'adresse suivante :

[Inondation](#)

[Québec .ca \(Urgence Québec\)](#)

[Site du Ministère de la Sécurité publique](#)

Numéro d'urgence 24/7 COG : 1-866-776-8345

LA SÉCURITÉ CIVILE AU QUÉBEC « UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE »